



**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 02-2016 CONCERNANT LA RÉPARTITION
DU COÛT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU "BAS SAINT-AMABLE,
PRINCIPAL"**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS QUE :

L'adoption du règlement numéro 02-2016 concernant la répartition du coût des travaux d'entretien du cours d'eau "Bas Saint-Amable, principal", a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	1 ^{er} décembre 2015
Adoption du règlement :	12 janvier 2016
Avis public d'adoption du règlement :	21 janvier 2016

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal, au 165, rang Michaudville, à Saint-Barnabé-Sud.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 21 janvier 2016.

Sylvie Gosselin, MBA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 21 janvier 2016.

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 21 janvier 2016.

Sylvie Gosselin, MBA - Directrice générale et secrétaire-trésorière

Affichage - Bureau municipal : 165 rang Michaudville, Saint-Barnabé-Sud | Salle municipale : 461 rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud | Journal municipal | Site internet